



TRANSPORTS FERROVIAIRES ET URBAINS MISSION COLLECTIVE

CHINE

PEKIN, NINGBO, CANTON, HONG-KONG, MACAO

7 au 11 septembre 2009



PEKIN

NINGBO

CANTON

HONG-KONG

MACAO

+ OPTION RENDEZ-VOUS BAILLEURS DE FONDS A PEKIN

4 septembre 2009

+ OPTION RENDEZ-VOUS COLLECTIFS A TAIPEI

14 septembre 2009

Date limite
d'inscription :
30 juin 2009

INFORMATION PREALABLE :

« Les gouvernements municipaux et provinciaux disposent d'une certaine autonomie dans le développement de réseaux de transports urbains et interurbains, alors que les projets concernant la grande vitesse sont gérés par le gouvernement central à Pékin. »

Le développement du réseau ferroviaire chinois est rapide et les objectifs ont été revus récemment à la hausse : en 2020 le gouvernement se donne pour objectif d'avoir 129 000 km de réseau dont 16 000 km de lignes passagers grande vitesse. Les enjeux sont importants en termes de matériel roulant, d'équipements des voies (électrification, signalisation) et d'ingénierie.

L'urbanisation toujours plus importante de la Chine ainsi que l'augmentation de la mobilité urbaine favorisent également un fort développement des transports urbains (métros, tramways, BRT en premier lieu). Avec 1700 km de réseau répartis dans une vingtaine de villes en 2015 (contre 800 km fin 2008), les enjeux sont également importants dans ce secteur. Les municipalités, décisionnaires dans l'approbation des projets, auraient obtenu début 2009 l'autorisation de s'endetter en émettant des obligations, ce qui devrait favoriser le lancement de projets en cette période de crise financière.

Cette mission collective sera menée par étape sur les 5 destinations annoncées où les plans de développement des réseaux ferroviaires et urbains seront présentés et des rendez-vous collectifs organisés avec les acteurs privés et publics du secteur.



→ L'intérêt de la mission collective : répondre aux nombreux projets qui s'inscrivent dans le plan de relance chinois

- En découvrant **les opportunités du marché** grâce à une présentation du secteur et du plan de développement dans les différentes étapes
- En bénéficiant d'un **programme de rendez-vous collectifs** avec les acteurs du marché local
- En exploitant les **ouvrages éditoriaux** existants : S'implanter en Chine du Sud : les zones de développement du delta de la rivière des Perles, S'implanter en Chine, **Etude sur les infrastructures de transport en Chine**

→ Le point fort : la sélection de 5 étapes

• Pékin

Cette étape introductive à la mission permettra à la délégation d'entreprises françaises de rencontrer des acteurs gouvernementaux et municipaux présentant les plans de développement des réseaux de transports urbains et ferroviaire à l'échelle de la Chine et dans le grand Pékin (ex : China Academy of Railway Sciences dépendant du Ministère des chemins de fer, Commission des Transports de la municipalité de Pékin).

Une réunion de travail sera par ailleurs consacrée au développement des lignes de métros à Pékin (8 lignes aujourd'hui, 19 en 2015) et au développement des transports urbains à Tianjin.

• Ningbo

En 2020, la structure du réseau de transports urbains de Ningbo sera la suivante : 3 lignes de métros standards (lignes 1 à 3) et 3 de LRT (lignes 4 à 6), soit 6 lignes d'une longueur totale de 247.5 km

Les travaux de sol pour ces projets débuteront en juin 2009 et les appels d'offres pour une partie des équipements seront lancés avant la fin de l'année.

• Canton

Le GRCI (Guangdong Provincial Railway Construction Investment Group Co., Ltd) souhaite attirer dans le Guangdong les constructeurs étrangers de matériel roulant, de locomotives ainsi que les équipementiers compétents dans les systèmes de signalisation. La province a vocation à devenir un nouveau centre de l'industrie ferroviaire chinoise et le modèle de réseau « intercity » en développement (1900 km de lignes ferroviaires à construire d'ici 2050 dans la province du Guangdong, ce qui représente un investissement de 350 Mds RMB) pourrait à moyen et long terme être reproduit dans d'autres provinces voire exporté dans certains pays de l'ASEAN. Par ailleurs, les projets de métros à Canton sont nombreux et feront l'objet d'un rendez vous spécifique avec la délégation française.

• Hong-Kong

L'opérateur du métro de Hong Kong, MTRC, envisage de se doter de 2 nouvelles lignes de métro (souterrain) -South Island Line (East) et Shatin-Central Link. La société envisage également de prolonger 2 lignes existantes (Island line et Kwun Tong line). La longueur totale du réseau atteindra alors 30 km.

Les travaux de sol débuteront au cours du 3^{ème} trimestre 2009 et les appels d'offres équipements (E&M contracts) seront lancés début 2010.

Par ailleurs, la section hongkongaise du projet de ligne ferroviaire à grande vitesse entre Canton et Hong Kong (projet XRL) sera gérée par MTRC et représente un investissement de 39,5 Mds HKD (3,9 Mds €). Les travaux de cette ligne souterraine de 26 km reliant Kowloon Ouest à Futian (Shenzhen) s'étaleront de 2009 à 2015 et les appels d'offres équipements (E&M contracts) seront lancés début 2011.

Ce projet de XRL s'inscrit dans un projet plus vaste visant à relier Hong Kong à Wuhan en 5 heures, Shanghai en 8h et Beijing en 10 h.

• Macao

Le projet de LRT reliant la péninsule de Macao et les îles de Taipa et de Cotai est en cours de planification. La conception du projet en lui même remonte à 2003 mais il n'a été accepté qu'en 2006 par le gouvernement de Macao. Le Bureau des Transports et des Infrastructures (GIT), établi en 2007 à l'initiative du gouvernement a vocation à piloter le déroulement de la construction du LRT, dont le projet consiste en deux phases de construction :

- la première partie du LRT aura une longueur totale de 22 km et disposera de 23 stations reliant la péninsule de Macao et les îles de Taipa et de Cotai. Basé sur le modèle du LRT de Singapour, il sera automatique (sans conducteur) et surélevé. Le coût de construction est estimé à 4.2 Mds patacas, soit environ 385 M€, le gouvernement de Macao finançant entièrement ce projet.

- la deuxième partie de ce projet reliera le Barrier Gate (alias Porta de Cerco, qui relie Macao à la ville chinoise de Zhuhai) et le A-Ma Temple en passant par le quartier de l'Inner Harbour et en formant une boucle autour de la péninsule de Macao.

Vous bénéficiez avec nos forfaits des nouvelles mesures d'accompagnement des entreprises mises en place par le Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur :

- Un meilleur subventionnement des projets proposés aux entreprises
- Une nouvelle aide forfaitaire aux frais de déplacement des entreprises (transport et hébergement)*

Forfait 5 étapes du 7 au 11 sept 09

d'un coût initial de 3 760 € HT proposé, au tarif subventionné de 1 820 € HT, réparti comme suit :

Valeur de la prestation :	3 760 € HT
Subvention de l'État (à déduire) :	- 940 € HT
Aide forfaitaire au déplacement* (à déduire) :	- 1 000 € HT
Somme à régler par l'entreprise :	1 820 € HT

Ce forfait comprend : l'organisation en amont et la logistique sur place (location de salles, équipements, traduction), les transports aux rendez-vous collectifs, les déjeuners du 7 au 11 septembre, les frais d'interprétariat lors des rendez-vous collectifs, la réalisation d'un support de communication (catalogue), les ouvrages « S'implanter en Chine », « S'implanter en Chine du Sud – zones de développement du delta de la rivière des Perles », « Etude sur les infrastructures de transport en Chine ».

Ne comprend pas : le visa touristique d'une validité de 30 jours, le transport international, les vols internes, l'hébergement, les frais de déplacement et de diner non compris dans le programme.

+ Option rendez-vous bailleurs de fonds le 4 septembre à PEKIN d'un coût de 550 € HT

Rencontres avec les grands bailleurs de fonds (AFD, BAD, Banque Mondiale) et/ou les agences chinoises exécutrices des projets au sein des institutions gouvernementales: présentation des projets financés en 2009-2010 dans les secteurs du ferroviaire et des transports urbains.

+ Option rendez-vous collectifs à TAIPEI le 14 septembre d'un coût de 550 € HT

Les opportunités à Taipei sont nombreuses dans le secteur des transports urbains : finalisation de la seconde phase du métro de Taipei (extension de 7 lignes et construction de 2 lignes dont les mises en service sont prévues d'ici 2011) et mise en place de la troisième phase (construction de 5 lignes et extension de 3 lignes avec des échéances de mise en service d'ici 2015) ; tramway de Kaohsiung, métro de Taichung (construction de 2 lignes pour une mise en service en 2015). Le réseau ferroviaire se modernise également, avec l'électrification et la mise en double voie programmée de la ligne de la côte Est, projet qui nécessitera l'achat de matériel roulant pour un budget total de 630 millions d'euros.

La Mission Economique de Taipei vous propose au cours d'une journée de rendez-vous collectifs de rencontrer des acteurs ainsi que des décideurs pour ces projets

AVANT - PROGRAMME

(communiqué à titre indicatif et susceptible de modifications)

6 sept 09 ARRIVEE A PEKIN

ETAPE PEKIN**

7 sept 09 Réunion avec le Ministère des Chemins de Fer (ou institution sous tutelle directe du Ministère), réunion avec la Commission des Transports de la municipalité de Pékin, rencontres avec des acteurs en charge des projets de métros à Pékin et des projets de transports urbains à Tianjin.
Objet : présentation des plans de développement des réseaux ferroviaire et de transports urbains à l'échelle de la Chine le matin, focus sur les métros de Pékin et les transports urbains à Tianjin l'après-midi.

ETAPE NINGBO**

8 sept 09 Réunion avec la Municipalité de Ningbo et les principaux acteurs du développement des projets de métros
Objet : présentation des projets de développement de métros (matin) suivi d'une série de tables rondes spécifiques (fin de matinée + après-midi).

ETAPE CANTON**

9 sept 09 Réunion de travail avec des directeurs de Guangzhou Metro le matin, réunion de travail avec des directeurs de Guangdong Provincial Railway Construction Investment Group Co. l'après-midi.
Objet : présentation des projets d'extension des lignes de métros de Canton et de la ligne grande vitesse Canton-Hong Kong pour la partie provinciale du Guangdong

ETAPE HONG-KONG**

10 sept 09 Matinée de présentation des projets par MTRC, séance de questions réponses avec la délégation française. Visite de site ou entretiens en B2B l'après-midi.
Objet : présentation des projets d'extension des lignes de métro d'Hong Kong et de la ligne grande vitesse Canton-Hong Kong pour la partie d'Hong Kong (appels d'offres équipements et signalisation prévus au 2^e trimestre 2011)

ETAPE MACAO**

11 sept 09 Matinée de présentation des projets par GIT, séance de questions réponses avec la délégation française. Entretiens en B2B l'après-midi
Objet : présentation du plan de réseau des lignes légères sur rail (LRT) de Macao

12 sept 09 RETOUR A PARIS DE HONG-KONG

* Pour les entreprises effectuant le déplacement depuis la France

** Déjeuners collectifs inclus dans la prestation

→ Les aides à l'export :

De nombreuses aides ont été développées aux niveaux régional et national pour vous accompagner dans vos projets internationaux.

Pour en connaître le détail et identifier celles qui pourraient plus particulièrement vous être utiles, rendez-vous sur **www.ubifrance.fr**

→ Inscription :

Confirmez dès à présent votre inscription en nous retournant :

- Votre engagement de participation joint à cette plaquette
- Votre règlement par chèque ou virement bancaire

Dès réception nous vous ferons parvenir :

- Les informations logistiques pour réserver vos vols ainsi que vos hôtels
- La fiche profil société afin d'établir le catalogue
- la facture du montant de votre participation

N.B. : veillez à prendre en compte les délais et formalités pour votre **VISA**

→ A noter dans votre agenda :

Pavillon France sur le salon METRO CHINA 2010

CHINE – Shanghai – mai 2010

http://www.imag-db.de/imag/media/downloads/D/Factsheet_MC2010.pdf

Retrouvez les événements de votre secteur sur : www.ubifrance.fr/agenda et créez votre alerte e-mail afin d'être informé régulièrement et automatiquement des dernières actualités.

→ Vos interlocuteurs :

Pour toute information complémentaire :

En France

Marie-Gabrielle VAILLANDET

Chef de projet – Service Infrastructures-Transports

Tél : + 33 (0)1 40 73 32 34

Courriel : marie-gabrielle.vaillandet@ubifrance.fr

Evelyne DALISSON

Assistante – Service Infrastructures-Transports

Tél : + 33 (0)1 40 73 37 20

Courriel : evelyne.dalisson@ubifrance.fr

En Chine

Philippe MARREC

Chef de Secteur

Tél : + 86 (10) 65 39 13 00 ext. 152

Courriel : philippe.marrec@missioneco.org

Chong MA

Assistante sectorielle

Tél : + 86 (10) 6539 1300 ext.123

Courriel : chong.ma@missioneco.org

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 JUIN 2009

Passé ce délai, UBIFRANCE étudiera les demandes en fonction des disponibilités

**Merci de nous envoyer le bulletin d'engagement
au numéro de Fax suivant : 01 40 73 32 03**





Règlement général de participation à des missions de découverte à l'étranger

Art. 1

Les Missions Découverte organisées par UBIFRANCE ont pour objectif de mettre en contact des responsables d'entreprises françaises avec des donneurs d'ordre ou acteurs du secteur privé ou public du pays visité pour une meilleure connaissance du milieu d'affaires local et opportunités du marché, ceci sur la base d'entretiens et visites organisés sur une base collective. Afin de donner une image globale et cohérente de l'expérience et du savoir faire dans un secteur d'activité, une bonne concertation entre les participants est nécessaire. Dans ce but, il est essentiel que les entreprises et organismes concernés participent à l'ensemble des séances de travail et manifestations prévues pendant le déroulement du programme.

Art. 2

a) Dans le cadre des Missions Découverte qu'elle organise :

UBIFRANCE prend en charge l'ensemble des frais d'organisation, à savoir :

- les dépenses locales d'organisation précisées dans le programme (salles, équipements, interprètes le cas échéant, hôtesses, communiqués de presse, frais de réception...).
- les dépenses liées à la composition, traduction le cas échéant, impression, expédition du programme, des documents édités pour l'opération, frais de déplacements collectifs de la délégation pour suivre le programme de rendez- vous établi.
- les frais de mission de ses agents et, en tant que de besoin, d'un expert technique de l'administration dont UBIFRANCE a sollicité le concours.

b) Les entreprises participantes à une mission découverte

s'engagent à verser une participation forfaitaire, correspondant aux frais d'organisation, déterminée au recto du présent document.

Le montant de cette participation forfaitaire ne couvre pas :

- les transports internationaux ou internes non indiqués au programme ;
- les repas non indiqués au programme ;
- les assurances accident, bagages, et rapatriement
- les frais éventuels d'acheminement de documentation et d'excédents de poids.

Art. 3

Les Missions Découverte sont organisées par UBIFRANCE aux conditions ci-après :

a) Participation au programme de rendez-vous collectifs :

Le participant de chaque société s'engage à respecter le programme de rendez-vous collectifs qui a été fait pour la délégation. En cas d'empêchement de la personne inscrite, l'entreprise peut se faire remplacer pour les RDV par une personne de son choix issue de la même société.

b) Responsabilité d'UBIFRANCE :

UBIFRANCE n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toutes natures pouvant survenir à l'occasion de la manifestation. La société souscrit toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

c) Information du participant :

La société s'engage à informer le participant à la manifestation des conditions ci-dessus énoncées.

d) Suivi de la Mission Découverte :

La société s'engage à informer UBIFRANCE de la nature des opérations qui pourraient être conclues à la suite de cette opération en complétant le questionnaire d'évaluation.

Art. 4

a) Les entreprises qui veulent participer à la Mission doivent retourner à UBIFRANCE dans les délais impartis, le présent engagement dûment complété et signé.

b) UBIFRANCE notifie son accord en adressant une facture à l'entreprise, à régler dès réception.

Art. 5

La réception par UBIFRANCE de l'engagement de participation dûment complété et signé, et l'encaissement des sommes visées à l'article 2 et éventuellement à l'article 4 constituent la condition suspensive du droit pour l'entreprise de participer à la Mission Découverte.

Art. 6

a) Annulation par UBIFRANCE :

UBIFRANCE se réserve le droit d'annuler ou de reporter la Mission Découverte si leur organisation est devenue impossible aux dates prévues, quelle que soit la cause de cette impossibilité. En cas d'annulation par UBIFRANCE les sommes versées par l'entreprise lui seront remboursées.

b) Annulation par l'entreprise :

La réception par UBIFRANCE du seul engagement de participation signé par l'entreprise rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation à la manifestation.

Art. 7

Le présent règlement est soumis à la Loi française.

Art. 8

En cas de litige, le tribunal de commerce de Paris sera compétent.



UBIFRANCE